



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE

28 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :27

Présents :12

Votants :18

OBJET :

**Convention pour la location
d’une œuvre d’art**

Pour : 18

Contre :0

Abstention :0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2020 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 7 février 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 7 février 2020, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Katia MERLEN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Marie-Colette MAHIER, Michelle LUCARAIN, Lionel LAFONTAINE.

Etaient Absents :

Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Carole DEFFAIN, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

Etaient Absents excusés :

Stéphane LEPECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN, Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN, Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT, Hervé FRANEL donne pouvoir à Mariannick MORVAN, Alexa PELAGE donne pouvoir à Ariel SHEPS. Isabelle QUESNES donne pouvoir à José AZEVEDO.

CONVENTION POUR LA LOCATION D’UNE ŒUVRE D’ART

Madame le Maire présente le projet de convention de location d’une œuvre d’art la statue « l’Ange » située devant l’entrée de la salle Sophie-Marie Brunel réalisée et par M. Noël Olivier-Cyr, pour l’année 2020.

CONSIDERANT la mise en valeur des espaces publics de la commune par l’implantation d’œuvres d’art en location.

VU l’avis de la commission des finances en date 23 janvier 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe,

AUTORISE le Maire à signer la convention de location de la statue « l’Ange » avec M. Noël Olivier-Cyr pour un montant de 800 € TTC pour l’année 2020,

DIT que les crédits sont prévus à l’article 6135 du budget,

AUTORISE le Maire à signer tout avenant et prorogation de cette convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



CONVENTION DE LOCATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Entre les soussignés :

La commune de La Ferté Alais (ci-après dénommée la VILLE) représentée par son Maire, Mariannick MORVAN,
d'une part,

et

Monsieur Noël OLIVIER-CYR résidant 7 rue du 24 août 89000 Auxerre. (ci-après dénommé l'ARTISTE)
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

LA VILLE loue à L'ARTISTE:
La sculpture « L'ANGE » pour une durée fixée l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 2 : Montant de la location

LA VILLE loue la statue « L'ANGE » à L'ARTISTE pour un montant 800€ pour l'année 2019.

ARTICLE 3 : Lieu d'exposition

La sculpture « L'ANGE » louée par LA VILLE à L'ARTISTE sera exposée devant l'entrée de la salle polyvalente Sophie-Marie Brunel, située 1 rue Brunel à La Ferté Alais.

ARTICLE 4 : Nature de l'œuvre

LA VILLE et L'ARTISTE s'entendent sur la nature de l'œuvre, répondant aux critères suivants :

La hauteur de cette sculpture est d'un mètre soixante.

ARTICLE 5 : Valeur de l'œuvre

La valeur de cette œuvre est estimée par l'ARTISTE à 20 000 €.

ARTICLE 6 : Sécurité – Responsabilité – Assurance

LA VILLE assumera seule la responsabilité de tout accident, dégât ou dommage matériel pouvant résulter de cette exposition. A cet effet, elle devra conclure un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile, une attestation devra être remise à L'ARTISTE.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention vaut pour l'année 2020

Fait à La Ferté Alais, le

L'Artiste

Le Maire

M. Noël OLIVIER-CYR

Mme Mariannick MORVAN